



## **COMMUNIQUÉ** **Pour diffusion immédiate**

### **Remis aux 19 et 20 septembre**

Ventes de garage et bazars reportés d'une semaine à Sainte-Adèle

**Sainte-Adèle, le 15 septembre 2015** – La pluie et le mauvais temps du week-end dernier ayant forcé l'annulation des ventes de garage et bazars sur le territoire de Sainte-Adèle, ceux-ci seront reportés **aux 19 et 20 septembre prochains**. Comme précisé dans la réglementation, la vente devra être tenue sur le lieu même de résidence de la personne qui effectue celle-ci.

#### **Un rappel sur l'affichage**

Pour s'afficher tout en respectant la réglementation, il importe de savoir qu'un seul panneau publicitaire d'une superficie maximale de 0,5 m<sup>2</sup> n'est autorisé. De plus, aucun panneau ne peut empiéter sur la voie publique et ne doit être implanté de façon à nuire à la visibilité des automobilistes ou à la sécurité de ceux-ci.

Le panneau publicitaire ne peut être installé avant le mercredi précédent la tenue de la vente de garage ou du bazar et il doit être retiré dès la fin de la vente de garage ou du bazar. Enfin, toute installation d'un panneau publicitaire doit se faire sur le lieu de résidence où se déroule la vente de garage ou le bazar.

Il est à noter qu'aucun permis n'est requis pour l'organisation d'une vente de garage ou d'un bazar. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le Service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle au 450-229-2921, poste 114.

-30-

#### **Source :**

Caroline Nielly  
Coordonnatrice aux communications  
450-229-2921, poste 208